



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Agriculture Biodiversité Espace Rural

Référence :

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU
tél : 03 83 91 40 76 – service : 03 83 91 40 40
ddt-afc-espace rural@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : Avis CDPENAF sur l'étude préalable sur le projet de ZAC des Hauts de Moselle

PJ :

Après examen de l'étude préalable à la compensation agricole du projet de ZAC de Hauts de Moselle sur les communes de Chaligny et Neuves-Maisons, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), lors sa réunion du 20 mai 2021,

considérant que :

- l'étude produit une analyse complète de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, de l'évaluation des impacts du projet (qui conduit à la consommation de 7,44 ha de terres exploitées par l'agriculture) et des mesures d'évitement et de réduction des impacts sur l'économie agricole du territoire.
- l'étude propose des mesures de compensations individuelles (3,43 ha sont restitués à l'exploitant principalement concerné) et collectives dont le montant calculé s'élève à 25 279€ et qui s'orientent vers des actions qui visent à consolider l'économie agricole locale sur le territoire de la Communauté de communes de Moselle-et-Madon.

considérant de ce fait que l'étude préalable est conforme aux dispositions prévues à l'article D112-1-19 du CRPM

rend un avis favorable sur l'étude préalable à la compensation agricole du projet de ZAC de Hauts de Moselle sur les communes de Chaligny et Neuves-Maisons .

Le président de la CDPENAF,
Pour le préfet, par délégation,
le directeur départemental des territoires,


Le chef du service
Agriculture Biodiversité Espace Rural

Fabrice MICHEL

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n°60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00